



Bureau communautaire
12 février 2020
Saint-Aubin – 18h30

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 04 février 2020

Présents : J.P Fichère, J.M Daubigny, C. Bourgeois-République, D. Michaud, G. Fernoux-Coutenet, C. Crétet, F. David, J. Péchinot, D. Bernardin, S. Champanhet, F. Macard, P. Blanchet, C. François, B. Guerrin, P. Jacquot, J. Thurel.

Excusés : N. Jeannet, J.L Bouchard, J.C Lab.

Date d'affichage : 20 février 2020

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB02/20

Objet

Adhésion à l'ASCOMADE
pour l'année 2020

et propose à ses membres, une veille technique et réglementaire, des groupes d'échanges, des sessions d'information et d'échanges, des visites, des outils d'aides à la décision ou encore la conduite d'opérations pilotes mutualisées.

Fort de sa connaissance des acteurs de terrain et de son contact permanent avec les élus et services de ses adhérents, l'ASCOMADE propose aussi un accompagnement opérationnel dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Le montant de l'adhésion est fonction :

- de la « population totale » INSEE en vigueur,
- de l'appartenance à une collectivité déjà adhérente à l'ASCOMADE pour une même famille de domaines (déchets ou eau), qui l'exonérerait de la part fixe,
- du nombre de domaines choisis,
- de la date d'adhésion (après le 30 juin, la cotisation est divisée par 2).

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'ASCOMADE pour 2020 selon le tarif en vigueur pour les domaines Eau potable et Assainissement / Eaux pluviales soit un montant total de 3 911 € (trois mille neuf cent onze euros),
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget primitif 2020.

Fait à Saint-Aubin,
Le 12 février 2020,
Le Président,

